

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-4**

**Objet : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

La gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP), pour les projets d'investissement pluriannuels de la Ville, permet de mieux planifier leur mise en œuvre.

La méthode favorise la visibilité financière en fixant les crédits affectés globalement à la réalisation d'une opération. Elle facilite la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité, notamment sur le plan budgétaire, en permettant de s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets.

Aussi, comme habituellement en milieu d'année, il est proposé de valider les modifications des AP/CP qui suivent.

Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : augmentation des crédits 2013 de 403 000€ sur une enveloppe inchangée de 4,40M€ jusqu'en 2015.

Programme d'efficacité énergétique des écoles : augmentation des CP 2013 de 250 000€ pour les porter à 1,05M€, sur une enveloppe inchangée de 2,94M€.

Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : glissement d'une partie des crédits prévus en 2013, pour les ramener à 20 000€, sur une enveloppe inchangée de 2,00M€.

Réfection des cimetières et extension des columbariums : ajustement technique des crédits 2013, de 300 000 à 299 080€, pour une enveloppe constante de 900 000€ sur trois ans.

Programme d'efficacité énergétique des piscines : enveloppe totale inchangée à 7,10M€, mais augmentation globale des crédits 2013 de 156 500€.

Programme d'efficacité énergétique des gymnases : glissement sur 2013, pour la fin de l'opération totale de 5,00M€, d'un solde de crédits 2012 (2 205€) qui porte les CP à 433.000€.

Rénovation des centres socio-culturels : enveloppe totale augmentée de 300 000€, pour la porter à 3,73M€ ; crédits 2013 ramenés à 225 350€, avec des CP reventilés sur les années

suivantes.

Boîte à Musique : réduction des crédits 2013 de 2,00M€, pour les porter à 3,00M€, en adéquation avec l'avancement de l'opération. L'enveloppe globale de 15,00M€ reste inchangée.

Porte des Allemands : pour une enveloppe inchangée de 3,50M€, des crédits 2013 portés de 0,50 à 1,00M€ pour les besoins du projet.

Boulevard Maginot – Promenade basse de la Seille : augmentation des crédits 2013 de 980 000€, portés ainsi à 1,98M€. L'enveloppe globale restante est de 3,93M€ jusqu'en 2015.

Confortement et mise en valeur des cours d'eau : glissement des 20 000€ de crédits 2013 pour démarrage différé en 2014 (243 000€), avec une AP globale inchangée à 393 000€.

Création, rénovation et accessibilité PMR des espaces verts : les CP 2013 augmentent de 13 000€ et sont portés à 468 000€ ; l'enveloppe globale est augmentée d'autant (1,67M€).

Vestiaires Propreté GAB et Hauts de Blémont : les crédits 2013 sont réduits de 150 000€, qui sont glissés sur 2014, pour un total d'AP inchangé à 620 000€.

Aménagements quartier Les Isles : augmentation des CP de 2013 de 125 492€, pour la fin de l'opération, et enveloppe globale portée de 3,74 à 3,89M€.

Suppression passage à niveau Patrotte : le partenariat avec RFF est intégré à l'AP, dont le total passe de 6,82 à 9,34M€. Les CP 2013 enregistrent ainsi une recette de 2 318 848€ et une dépense de 2 518 054€ ; en outre, avec un glissement de 700 000€ sur 2014, leur total passe de 4,00 à 5,82M€.

Réseau d'éclairage urbain : enveloppe totale inchangée à 6,50M€, mais augmentation des crédits 2013 de 90 000€, pour la porter à 1,79M€.

Les autres AP ne font pas l'objet de modifications quant à leurs CP 2013, ni leur enveloppe globale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances entendue,

VU la loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la délibération du 20 décembre 2012 concernant les AP/CP 2013 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective des différentes opérations ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

## **DECIDE**

**D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe, comprenant les crédits détaillés.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :  
Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Décisions budgétaires

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**